

le 29 juin 2005

Impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés d'Air France-KLM

- ▶ **Impact positif de 45 millions d'euros sur le résultat d'exploitation courant 2004-05**
 - ▶ **Pas d'impact significatif sur l'endettement et les capitaux propres au 31 mars 2005**
 - ▶ **Objectifs pour l'exercice 2005-06 inchangés en IFRS**
-

Les premiers comptes publiés selon les IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005-06 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004-05 établi selon le même référentiel à l'exception des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers appliquées à compter du 1^{er} avril 2005.

Afin d'établir cette information comparative, Air France-KLM a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004, date à laquelle les impacts du passage en IFRS sont enregistrés en capitaux propres. Conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, Air France-KLM a décidé de présenter l'impact chiffré du passage aux IFRS sur la situation financière et la performance de l'exercice 2004-05 à partir des estimations actuellement connues par le groupe.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit et le Conseil d'administration ainsi que de diligences par les Commissaires aux comptes. Le processus d'audit final des comptes IFRS au 31 mars 2005, non finalisé à ce jour, pourrait conduire encore à certains ajustements limités.

Principales options retenues

Au-delà des obligations légales, Air France-KLM a souhaité tirer parti des opportunités offertes par le passage aux IFRS en termes de nouveau référentiel de mesure de performance économique et d'amélioration de l'information et de la communication financière.

Dans ce contexte, Air France-KLM a choisi de retenir les options suivantes pour l'établissement de ses comptes en normes IFRS :

- ▶ Pas de retraitement rétrospectif des acquisitions antérieures au 1^{er} avril 2004.
- ▶ Passage à la valeur de marché de la flotte d'Air France à la date de transition
Compte tenu de l'acquisition du groupe KLM pour lequel la valeur de marché a été retenue pour la valorisation du bilan d'acquisition, le groupe a retenu la possibilité d'évaluer la flotte d'Air France à sa valeur de marché à la date de transition. Ce choix permet ainsi d'homogénéiser la valeur des flottes d'Air France et de KLM et de mesurer la performance économique des deux compagnies de façon homogène.
- ▶ Comptabilisation dans le bilan d'ouverture du solde des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux (pas d'impact significatif pour Air France-KLM).
- ▶ Application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions effectués dans le cadre de l'offre réservée aux salariés et de l'échange salaire-actions décidés en 2004.
- ▶ Application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2005.

Principaux impacts sur le compte de résultat 2004-05

- ▶ Le **chiffre d'affaires** reste inchangé en normes IFRS à 19,078 milliards d'euros.
- ▶ Le **résultat d'exploitation courant** (avant autres produits et charges non courants) s'établit à 534 millions d'euros en normes IFRS contre 489 millions d'euros en normes françaises. Le Groupe estime que les ajustements liés aux IFRS auront un impact positif récurrent de l'ordre de 80 millions sur le résultat d'exploitation courant.
Ce niveau de résultat sera privilégié par le Groupe dans le cadre de sa communication financière.
- ▶ Le **résultat d'exploitation** s'établit à 583 millions d'euros en normes IFRS contre 497 millions d'euros en normes françaises après prise en compte des autres produits et charges non courants (cessions d'actifs, charges de restructuration).
- ▶ Le **résultat net part du groupe** s'élève à 770 millions d'euros contre 351 millions d'euros en normes françaises après la reprise du solde de l'écart d'acquisition KLM.

Les principaux impacts du passage aux normes IFRS sur le compte de résultat 2004-05 concerne les postes suivants :

- ▶ **Frais de personnel** : comptabilisation d'une charge non récurrente de 69 millions d'euros correspondant aux avantages accordés au personnel lors de l'offre réservée aux salariés de février 2005 (notamment attribution d'actions gratuites)
- ▶ **Dotations nettes aux amortissements** : réduction nette de 68 millions d'euros de la charge d'amortissement résultant principalement de la baisse des amortissements liée à la valorisation de la flotte Air France à la valeur de marché à la date de transition.
- ▶ **Autres produits et charges d'exploitation** : réduction de la charge de 21 millions due notamment à un retraitement lié à des échanges de slots et au reclassement d'une moins de valeur de cession d'actifs dans le poste « autres produits et charges non courants ».
- ▶ **Autres produits et charges d'exploitation non courants** : outre les dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs, ce poste intègre différents postes auparavant non classés en exploitation tels que les gains de cession de filiales et participations et les charges de restructuration. Pour l'exercice 2004-05, ce poste est composé des éléments suivants : un gain net de cessions d'actifs de 59 millions d'euros et une charge de restructuration de 21 millions d'euros.
- ▶ **Amortissement des écarts d'acquisition** : les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (IFRS 3). L'application de cette norme a un effet positif de 18 millions d'euros sur le résultat net (suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition des filiales régionales). Par ailleurs, la même norme impose de comptabiliser immédiatement le solde de l'écart d'acquisition négatif (« badwill ») lié à l'acquisition de KLM en compte de résultat (gain de 395 millions d'euros).

Principaux impacts sur le bilan au 31 mars 2005

- ▶ Les **capitaux propres consolidés** au 31 mars 2005 s'élèvent à 5,108 milliards d'euros en normes IFRS contre 5,226 milliards en normes françaises. Cette légère variation résulte principalement de :
 - la reprise de la valeur résiduelle de l'écart d'acquisition négatif de KLM (+395 millions d'euros),
 - l'impact après impôt différé de la valorisation de la flotte d'Air France à la valeur de marché (-478 millions d'euros).
- ▶ L'**endettement net** au 31 mars 2005 s'élève à 5,670 milliards d'euros en normes IFRS contre 5,547 milliards en normes françaises.

Le ratio d'endettement selon le référentiel international s'établit à 1,11 contre 1,06 en normes françaises au 31 mars 2005.

Objectifs pour l'exercice 2005-06 inchangés en IFRS

Malgré l'évolution du prix du jet fuel, l'efficacité des couvertures carburant mises en place permet au groupe de confirmer l'objectif de réaliser un résultat d'exploitation courant 2005-06 comparable à celui de l'exercice 2004-05 en IFRS.

Par ailleurs, la valeur du portefeuille des couvertures (notamment en matière de carburant et de change) devrait permettre, en application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers, d'améliorer significativement la situation nette au 1^{er} avril 2005. Le Groupe maintient également son objectif de ramener son ratio d'endettement au-dessous de 1.

Principaux impacts du passage aux IFRS sur les comptes consolidés d'Air France-KLM :

en millions d'euros	Exercice 2004-05		
	Normes françaises	IFRS	Différence
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	19 078	19 078	0
Résultat d'exploitation courant	489	534	+45
Résultat d'exploitation	497	583	+86
Résultat net part du groupe	351	770*	+419*
Bilan			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	5 226	5 108	-118
Endettement net	5 547	5 670	+123
Endettement net / capitaux propres	1,06	1,11	n/a

* dont reprise du solde de l'écart d'acquisition négatif KLM (395 m€)

Mercredi 29 juin 2005 :

- ▶ audio-web conférence à 14h30
 - pour se connecter, composer le 00 44 207 162 0125 (mot de passe : AKH)
 - pour visualiser la présentation, taper l'adresse Internet suivante :
<http://airfranceklm.momentys.com/ifrs/> (mot de passe: AKHIFRS)
 - pour la réécoute, composer le 33 01 70 99 35 29 (code : 662737)

Une présentation détaillée des principales différences comptables et des impacts est disponible sur le site :
www.airfranceklm-finance.com

Calendrier

Air France-KLM publiera ses résultats intermédiaires selon le référentiel IFRS avec une base de comparaison 2004-05 établie dans les mêmes normes :

- ▶ 2 septembre 2005 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2005-06
- ▶ 23 novembre 2005 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2005-06

Avertissement relatif aux déclarations et éléments de nature prévisionnelle

Des déclarations et éléments de nature prévisionnelle concernant l'activité d'Air France-KLM figurent dans le communiqué de presse ci-dessus. Ils comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Air France et de KLM ainsi qu'aux bénéfices escomptés de l'opération envisagée. Ils sont fondés sur les attentes et estimations de la direction d'Air France-KLM.

Ces déclarations et éléments de nature prévisionnelle comportent des risques, des incertitudes et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs connus ou inconnus qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Air France-KLM et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Ces risques comprennent notamment : le risque que les synergies attendues ou économies escomptées ne puissent être réalisées ; le risque de dépenses non envisagées ; l'incertitude de l'évolution des relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires stratégiques ; et plus généralement tout changement défavorable dans la conjoncture économique, l'intensification de la concurrence ou la modification de l'environnement réglementaire qui pourrait affecter l'activité d'Air France et de KLM. Cette liste de facteurs de risque ne saurait être considérée comme exhaustive.

Il convient de plus de se reporter aux documents soumis à la Securities and Exchange Commission (comprenant le s Annual Reports on Form 20-F pour l'exercice fiscal clos au 31 mars 2004), dans lesquels figurent une information plus détaillée concernant les facteurs de risques ou événements susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux annoncés par Air France et KLM.